

Une *check-list* pour manager la SSE sur le terrain



Objectifs du kit

- ❖ Évaluer sur le terrain l'application des consignes en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE).
- ❖ Améliorer la prise en compte des consignes SSE.
- ❖ Impliquer les managers dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- ❖ Améliorer les performances SSE d'un site et forger la culture SSE.



Utilisation du kit

- ❖ Connaissance personnelle.
- ❖ Réalisation d'inspections croisées.
- ❖ Formation d'inspecteurs (managers).



Outils

- ❖ Une *check-list* pour manager la SSE sur le terrain : manuel de l'utilisateur/formateur
- ❖ Planning des inspections croisées SSE : modèle de document Word
- ❖ *Check-list* d'une inspection croisée SSE : modèle de document Excel

1. Principe et objectif des inspections croisées

Les inspections croisées permettent de constater sur le terrain l'application des consignes en matière de santé, sécurité et environnement (SSE) et d'améliorer leur prise en compte. À l'aide d'un questionnaire prédéfini, une équipe d'auditeurs évalue la mise en œuvre de ces consignes.

Le principe même de l'inspection croisée est de la faire réaliser par des managers n'ayant pas de responsabilité directe dans les secteurs à auditer. Il s'agit véritablement de « croiser » les regards et d'impliquer les managers dans la démarche de prévention de l'entreprise.

2. Organiser des inspections croisées

a. Définir les zones d'inspection croisée

Avant de planifier vos inspections croisées, il faut commencer par définir les zones à auditer. Pour cela, il est important de garder les points suivants en mémoire :

- le temps d'audit de chaque zone doit être équivalent afin que la charge de travail de chaque manager soit équitable ;
- il faut avoir un manager unique identifié par zone ;
- dans la mesure du possible, il convient de prendre en compte la nature des activités, des impacts environnementaux et des risques.

L'ensemble des zones doit couvrir la totalité des locaux, y compris les locaux techniques (chaufferies, tableau général basse tension - TGBT -, etc.), les locaux d'archivage...

Pour aller plus loin

Il est intéressant d'auditer les zones extérieures (parking, espaces verts, zone de tri des déchets...). Le questionnaire d'inspection croisée doit alors être modifié en tenant compte, par exemple, des sujets suivants : ICPE¹, signalisation, circulation des véhicules et des piétons, accessibilité aux personnes handicapées, état de la chaussée, propreté, zones de chargement/déchargement, portes et portails, éclairage, points de rassemblement, moyens de salage, respect du tri des déchets...

Après un changement d'organisation ou d'activité, les zones peuvent être redéfinies en fonction du besoin. Il faut cependant veiller à conserver, dans la mesure du possible, une cohérence par rapport à l'historique. L'idée est de pouvoir continuer à exploiter les résultats (amélioration/dégradation des performances).

b. Définir les équipes d'audit

L'équipe est composée au minimum de 2 personnes :

- un manager : il est responsable de la réalisation et du déroulement de l'inspection croisée ;
- un membre du service Qualité, sécurité, environnement (QSE) : il est le garant de la démarche, il rédige et diffuse le rapport d'inspection croisée.

L'inspection croisée permet aussi d'impliquer les instances représentatives du personnel et notamment, s'il existe, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

1. Installation classée pour la protection de l'environnement. Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. (Source : Portail du Service public de l'Environnement, <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Definition.html>).

Focus

L'inspection croisée offre aux managers l'occasion d'acquérir de bons réflexes :

- d'une part, en s'appropriant le questionnaire d'inspection croisée ;
- d'autre part, en s'inspirant des bonnes pratiques rencontrées lors des inspections croisées.

Elle permet aussi au manager responsable de l'inspection croisée et au manager de la zone auditée d'échanger entre eux !

Les managers des zones auditées peuvent également demander à participer. Il s'agit évidemment d'une bonne initiative qu'il faut encourager. Le manager doit alors rester un observateur et se servir de cette expérience de manière positive. Par exemple, la recherche de fautifs est à proscrire absolument si l'on veut encourager la participation à la démarche de prévention.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi impliquer des personnes extérieures à l'entreprise (par exemple, des managers issus d'entreprises de votre zone industrielle). Ils pourront ainsi vous apporter leur éclairage.

c. Définir le planning

En tout premier lieu, vous devez fixer une fréquence d'inspection croisée qui correspond à vos besoins et à vos ressources. Vous pouvez, par exemple, réaliser une inspection croisée par zone et par an.

Le planning permet de répartir les inspections croisées dans l'année. À chaque inspection croisée, vous devez associer une équipe d'audit ainsi qu'une zone. Le modèle de planning qui vous est proposé en complément du présent article peut vous servir de formulaire de base ; libre à vous ensuite de le personnaliser. Vous pouvez impliquer les managers dès cette étape en leur demandant de choisir la zone qu'ils souhaitent auditer.